

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 MARS 2011

Le quatre mars deux mille onze, à dix heures, le conseil municipal de la commune de Chaon, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick MORIN, Bernard VANNIER, Thierry PFOHL, Michel PIVOIS, Michel VANNIER, Mme Pascale CAPELLE, MM Charles de LA MESSELIERE, Jean-Marc BERARD.

Etaient absents excusés: Mme Thérèse GAUTIER (pouvoir à M. Thierry PFOHL), M. Gérard TISON (pouvoir à M. Michel VANNIER), Mme Nathalie BESCHON (pouvoir à M. Patrick MORIN).

Convocation : le 28 février 2011

Madame Pascale CAPELLE a été élue secrétaire.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2010

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2010.

1 - SAISON DE PECHE ANNEE 2011

Le Maire propose au conseil Municipal de fixer les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison de pêche 2011 à l'étang de la Croix Saint Marc ainsi que les tarifs.

Après délibération, les membres de l'assemblée, DECIDENT :

- Ouverture : le samedi 12 mars 2011 06 heures
- Fermeture : le dimanche 23 octobre 2011 18 heures

Tarifs 2011

Les tarifs resteront inchangés.

Rappel

- Carte journalière – adulte : 2 lignes 6.50 €
- Carte journalière – enfant : 1 ligne 3.50 €
- Carte annuelle (habitant de la commune) :
 - Adulte (2 lignes) 48.00 €
 - Enfant (1 ligne) 20.00 €

Pour ligne flottante ou plombée à l'exclusion de tout autre engin et ligne notamment à la pêche au lancer léger (limiter à 4 carpes)

Vente des cartes journalières : boulangerie, employés communaux .Le week-end les élus municipaux chacun leur tour (*selon un planning défini*) pour un contrôle.

Vente des cartes annuelles : mairie

Un rempoissonnement de gardons sera bientôt effectué.

2 – EGLISE : statue Saint Nicolas – devis travaux supplémentaires.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la restauration de la statue Saint Nicolas pour des soins de traitement de conservation (traitement curatif et préventif des insectes xylophages, et consolidation du bois) il s'est avéré que des travaux d'entretien supplémentaires devront être engagés. En effet, à partir de ce traitement, il a été mis en évidence d'autres altérations du bois : bois vermoulu sur une épaisseur importante, le dessous de la sculpture est très endommagé par les insectes. Polychromie fragilisée, encrassement par vernis. Le vernis s'est oxydé et présente actuellement un aspect sombre et jauni.

Aussi, le maire fait part à l'assemblée que lors du rapatriement des statues (Saint Cler et Saint Nicolas) une proposition de travaux supplémentaires a été faite par madame Hélène GRUAU, restauratrice pour un montant de **2 033.20 € TTC**, comprenant, la consolidation de la statue, le bouchage des zones mises au jour, l'élimination du vernis oxydé, le bouchage des surfaces sur les

manques de polychromies (visage en priorité), et retouches colorées ainsi que la mise en place d'un système de sécurisation au dos de la sculpture.

Le conseil municipal acquiesce le devis signé par le Maire, pour les travaux supplémentaires concernant la restauration la statue Saint Nicolas.

3 – Réhabilitation du réseau assainissement – devis travaux supplémentaires

Le Maire fait part à l'assemblée que lors de la réhabilitation du réseau d'assainissement, il a été mis en évidence que des travaux supplémentaires devront être engagés. A cet effet, Mme. DAZIN, chargée d'affaires au Cabinet BEIMO, présente un devis pour des travaux supplémentaires qui s'élève ainsi à : 19 136.00 € TTC – (16 000.00 € HT).

A cette occasion, le Maire rappelle que le marché initial s'élevait à la somme de 101 660 € TTC. Ainsi, le nouveau montant du marché est porté à 120 796.00 € TTC.

Ce montant sera inscrit au budget primitif 2011 « assainissement »

A cet effet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE les termes du devis présenté par Mme DAZIN pour les travaux supplémentaires dans le cadre des travaux d'assainissement effectués par l'entreprise SARC.
- PREND acte du nouveau montant du marché.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet quant à la poursuite des dits-travaux.

4 – Terrain multisports : Approbation de l'opération

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les divers échanges lors des précédentes réunions de travail concernant la création d'un terrain multisports : situation, montant à charge pour la commune, équipement proprement dit, la commune de Chaon souhaite se doter d'un espace multisports. La commune qui possède déjà plusieurs terrains à côté de la Maison du Braconnage, envisage d'utiliser une de ces parcelles pour la réalisation de cet équipement sportif qui serait particulièrement situé entre la maison du braconnage et l'ancien terrain de football, l'emplacement exact reste à définir.

En effet, la commune de Chaon ne dispose d'aucun aménagement sportif pour les jeunes et les moins jeunes ainsi que pour les touristes séjournant dans les gîtes et les chambres d'hôtes. La création d'un tel équipement sera le bienvenu dans notre petit village.

La finalisation de ce projet sera déterminée ultérieurement ainsi que son coût réel ceci en collaboration avec M. Alain CARDINET spécialiste des équipements sportifs du Conseil Général de Loir-et-Cher et les membres du Conseil Municipal.

Aujourd'hui, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la création ou non de ce projet dans son ensemble.

Le Maire donne lecture du courrier reçu ce jour de Monsieur Patrice MARTIN LALANDE Député de Loir-et-Cher, Vice Président du Conseil Général et Président du Pays Grande Sologne quant à la réalisation de ce terrain multisports et dans lequel il nous expose les différentes aides dont bénéficiera la commune de Chaon à hauteur de 80 % du coût de financement de ce projet (plafond réglementaire).

Par ailleurs, il nous conseille vivement de choisir un emplacement évitant les troubles de voisinages (*ballons perdus dans les jardins, bruit...*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONSIDERE ET APPROUVE (*dont 1 abstention M. Michel VANNIER*) le projet de création d'un terrain multisports dans son ensemble tel qu'il sera présenté prochainement (emplacement définitif, coût exact et équipements).

5 – Terrain multisports : Demande de subventions

Dans cette perspective, le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour solliciter tous les organismes financeurs pour la réalisation de cet équipement.

Aussi, les membres de l'assemblée (*dont 1 abstention*) :

SOLLICITE les organismes de l'Etat afin d'obtenir des subventions, à savoir :

- Au titre du Conseil Régional du Centre dans le cadre du contrat régional du Pays Grande Sologne.
- Au titre du Conseil Général dans le cadre des programmes ouverts pour le sport et des équipements sportifs
- Au titre de la Dotation de Solidarité Rurale
- Au titre de la réserve parlementaire.
- Et toutes autres aides.

- DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les pièces relatives à chaque dossier de demande de subventions au taux le plus élevé.

6 – Création d'une commission « SPORTS »

Responsable : le Maire : Patrick MORIN

Membres : Thierry PFOHL 2ème adjoint
Pascale CAPELLE conseillère

Cette commission pourra évoluer, ou bien se transformer en comité consultatif afin d'inclure des gens du village.

7 – Aménagement sécuritaire aux entrées du village

Le Maire rappelle à l'assemblée que vu le nombre de réclamations de nos administrés concernant la vitesse excessive des véhicules aux entrées du village, plusieurs aménagements semblent possibles. Les ralentisseurs « dos d'âne » paraissent être le plus efficace.

Quatre dos d'ânes seront à installer aux entrées des abords du village : routes de Souvigny, Lamotte, Vouzon et Brinon. Le dos d'âne de la route de Pierrefitte (face école) demande à être allongé et aplati. Voir également le changement de priorité rue des Bruyères/Vouzon.

Il est bien évident que la Direction des Routes sera contactée pour la mise en place des dits ralentisseurs dans les règles de sécurité pour les automobilistes.

Les devis sont en cours de demandes. (Dos d'ânes, chicanes...)

A cet effet, et afin de permettre la réalisation de ces travaux, le conseil est invité à se prononcer sur ce projet.

Une demande de subvention doit être déposée auprès du Conseil Général au titre des produits des « amendes de polices » ainsi qu'au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux, et de toutes aides financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la mise en place de ralentisseurs

- DECIDE de solliciter une subvention au Conseil Général au titre des produits des « amendes de police » ainsi qu'au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et de toutes aides financières.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet

8 - Eclairage public – « aménagement complémentaire » - Demande d'audit et de subventions.

Le Maire fait part au conseil que plusieurs devis ont été demandés à l'entreprise CITEOS, en charge de l'entretien de l'éclairage public.

Le Maire, propose avant d'entamer tous travaux, qu'il est plus judicieux de lancer une étude afin de connaître les besoins réels de la commune : travaux réels à réaliser sur l'existant, comble des trous noirs, ajout de candélabres, horloge, armoires de distribution (*une centaine de point lumineux*). La réalisation d'un diagnostic « éclairage public » constituera un véritable outil de décision pour les travaux à venir.

Aussi, le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer pour lancer un audit auprès d'organismes compétents. Il précise également que cet audit sera subventionné par L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Un dossier devra être déposé et une convention devra être signée entre l'ADEME d'ORLEANS et la Commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- SOUHAITE lancer un audit pour connaître les besoins réels des travaux de l'éclairage public à exécuter sur la commune
- SOLLICITE l'ADEME pour subventionner cet audit.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces utiles à ces dossiers.

9 – Maison du Braconnage - entrée : gratuité pour les habitants du village.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, que lors des vœux du maire, il avait fait part dans le cadre de la réouverture de la Maison du Braconnage après la tempête « Xyntia » (28 février 2010), que la commune mettrait en place le principe de gratuité à l'accès de ce musée pour tous les chaonnais pour l'année 2011. Cette décision pourra éventuellement être reconduite pour les années à venir.

Les membres du conseil (*contre 1 abstention M. Charles de la Messelière qui demande que la commune ne soit pas responsable de son fonctionnement*) EMETTENT un avis favorable pour la gratuité à l'accès de la Maison du Braconnage aux Chaonnais afin qu'ils puissent venir visiter en famille ou avec des amis pour l'année 2011 (*Sur présentation d'une pièce d'identité ou bien présentation du facture EDF/TEL pour justifier leur adresse*).

Informations diverses

- Signalétique : « centre bourg » : des devis ont été effectués par M. Charles de La Messelière et transmis à la Communauté de Communes Cœur de Sologne. En effet, la communauté doit assurer la promotion des chambres d'hôtes et des gîtes. Il ne faut pas oublier que les propriétaires de ces locaux s'acquittent de la taxe de séjour à CCCS.
- Logement au-dessus de la cantine : destination : pour un gîte : contacter les gîtes de France (savoir si on peut faire 1 gîte au-dessus d'une cantine.... Les normes de sécurité). Dossier est à suivre.....

- Cérémonie de citoyenneté pour la remise de la 1ère carte électorale aux jeunes ayant obtenu la majorité depuis le 1er mars de l'année précédente. A cette occasion un « livret du citoyen » récapitulant les principaux droits et devoirs civiques sera remis à chaque jeune électeur – soit 3 nouveaux jeunes électeurs – Fixation de la cérémonie : samedi 12 mars 11 heures.
- Placard couloir/mairie : pose de portes coulissantes ou bien volet roulants. A voir...
- Grillage chez M. FAUCHEUX, à voir pour la suite à donner.
- Réfection du trottoir/caniveau à refaire, vers l'entrée de chez M. FAUCHEUX (voir assurance).
- Foyer rural : Etat des lieux effectué par M. Thierry PFOHL et Mme Nathalie BESCHON - travaux de remise en état, faire un chiffrage. Séparer l'accès des gîtes et celui de la salle du Foyer.
- Logement : installation d'un dispositif d'alarme autonome des fumées et remettre de la laine de verre. Ce logement sera sûrement repris par l'agent culturel qui a été recruté à la maison du Braconnage.
- Chemin de la Caillotièrre : M. Charles de la Messelière fait remarquer que le chemin devra être refait. Mais pour le moment, il faut reboucher les trous avec du mani-calcaire le temps que la maison en construction soit terminée. Un ralentisseur a été effectué par les employés.
- Faire un tract pour avertir les gens du village quant à la gratuité à la maison du braconnage.
- Le panneau d'affichage est bientôt terminé.
- Voir facture du plastique prêté par l'entreprise AUPY pour la protection de la maison du braconnage.
- Bacs à fleurs réalisés à partir de chutes de poteau de téléphone par les employés municipaux.
- Container à verre / journaux – place de la mairie – mettre des panneaux pour les cacher.
- Repas des anciens le dimanche 27 mars 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.